

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille-de-la-Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20H05

Appel nominal des conseillers.

Étaient présents :

Denis THOLLON - Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY MEYER - Martial BONNAVENT arrivé de réunion à 20H58 - Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND -- Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absent(s) : Valérie MAYET Pouvoir donné à Laurent RHÔNE

Martial BONNAVENT- Pouvoir donné à Madeleine GENOT (arrivé de réunion à 20H58)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patricia ENAY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016

Voté à l'unanimité des présents et représentés

DEMANDE DE SUBVENTION SOU DES ECOLES DE CHARETTE.

Le président du sou des écoles de Charette a fait une présentation ainsi que les actions du sou avec un repas, un livre de recettes, la vente d'un calendrier, vente de bugnes, reconduction de la kermesse....

La commission association propose une subvention à hauteur de 290€ au Sou des écoles de Charrette. (Soit 10€ par enfant de la commune, scolarisé à Charette)

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

TARIFS CONCERNANT LE CIMETIERE :

	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Simple 2m²	150€	250€
Double 4m²	300€	500€
Case columbarium 4 urnes maximum	350€	600€
Cavurne (au sol)	350€	600€

La dispersion des cendres dans le jardin des Souvenirs sera non payante, si la famille désire mettre une plaque elle sera fournie par la commune, montant de 20, 00 euros. La gravure sera à la charge de la famille

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

LE COMPTE RENDU EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <http://www.saintbaudilledelatour.fr>

REGLEMENT DU CIMETIERE :

Afin de prescrire toutes les mesures réclamées pour la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre dans le cimetière communal, il est proposé au conseil municipal de mettre en place un règlement. Ce document pourra être revu à l'avenir si nécessité.

(Il sera téléchargeable sur le site de la mairie)

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN POINT COLLECTE VETEMENTS USAGES :

« Ecofripe Recyclage Textile » est une association récemment installée à Hières-sur-Amby, et qui a pour but de s'implanter en Nord Isère, afin de poursuivre son développement. C'est pour cela qu'elle sollicite la commune afin d'obtenir l'autorisation de positionner un conteneur textile à côté du point d'apport volontaire, vers le local associatif.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

COUPES AFFOUAGERES 2015-2016

Etant donné que cette année, une seule personne s'est inscrite pour les coupes affouagères, il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition une parcelle communale gérée par l'Office National des Forêts : Lieu-dit Rousset parcelle 32 à Surbaix. Il est nécessaire de donner pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

TARIFICATION FERME DES DAMES

La commission Ferme des Dames travaille sur des projets d'investissements sur le site. Afin de mettre en adéquation les tarifs avec les investissements futurs, il convient de revoir à la hausse la tarification. De plus, il est constaté que le site est souvent réservé au nom d'un habitant du village afin de bénéficier d'un tarif préférentiel. Le site est déjà rempli pour l'été 2017, et les demandes pour 2018 commencent à arriver, d'où la décision de prévoir l'augmentation pour 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2017 :

Location des salles :

Personnes extérieures à la commune : 550 €

Personnes de la commune : 350€

Location des gîtes :

18€ par nuit et par adulte. ½ tarif pour les enfants jusqu'à 10 ans : 9€

Location du site entier :

Personnes extérieures à la commune : 1700 €

Personnes de la commune : 1360€ soit 20% de réduction

A partir du 1^{er} janvier 2018 :

Location du site entier :

Personnes extérieures à la commune : 2200 €

Personnes de la commune : 1760€ soit 20% de réduction

Du 1^{er} mai au 30 septembre, le site ne sera loué que sous la formule site entier. Il ne sera plus possible de louer les gîtes et les salles à part.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

COMMUNICATION FERME DES DAMES

Afin de promouvoir le site, la commission Ferme des Dames propose de mettre en ligne :
Les salles et les gîtes sur les sites Internet :

Giga-location.com pour un montant de 39€ HT par an.

Grandsgites.com pour un montant de 65€ HT

Gîtedegroupes.com pour un montant de 49 €.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

PROBLEME URBANISME AVEC LA FAMILLE MOYNE

Lors d'un bornage d'une parcelle (lieu-dit le Vert parcelle AC109) appartenant à la famille Moyne, il s'est avéré que la route communale a été goudronnée sur leur parcelle. Afin de leur restituer leur bien, il a été convenu avec le propriétaire que la commune lui accorde deux places de stationnement non-défini sur le domaine public à titre gratuit. Cet accord fera l'objet d'une convention.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et le futur plan de bornage.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

On nous fait part d'un retour positif concernant le repas du CCAS qui s'est déroulé le 07 novembre dernier, avec comme animation un spectacle de close-up. La préparation du calendrier et des colis est en cours.

Un administré nous signale que le point d'apport volontaire est toujours sale.

Nous sommes tout à fait conscients de ce fait, mais dès que l'employé communal nettoie, des personnes re-salissent derrière. Toutefois celui de Surbaix reste propre grâce à un habitant de la commune qui le nettoie. Le conseil municipal tient à le remercier.

Nous demandons aux habitants de bien vouloir faire un effort et de déposer le recyclage dans les bacs, et non à côté.

On nous signale également que dans le centre du village, lorsque l'on passe sur le panneau surélevé, 3 caniveaux sont cassés. Il nous est demandé s'ils seront bientôt changés. C'était prévu, mais nous nous sommes aperçus que les Ets Perrin les vendaient uniquement par palette. Nous sommes en train de chercher une solution pour résoudre le problème.

Concernant les toilettes publiques à côté de la salle des fêtes, on nous signale qu'elles sont sales. Nous répondons, que ces toilettes avaient été condamnées, mais que quelqu'un les a ré-ouvertes en passant par-dessus les portes. Il est proposé d'indiquer les toilettes du local associatif.

Un habitant du village nous fait part de son contentement d'entendre à nouveau sonner les cloches de l'église ; si la petite cloche a été remise en fonction, la plus grosse re-sonnera au début de l'année prochaine lorsque les travaux sur les tableaux électriques auront été réalisés.

Une personne présente nous remercie d'avoir renoncé à l'appel à projet pour la Ferme des Dames et de prendre la décision d'investir sur le site. Il regrette cependant que la population ne soit pas associée à la réflexion.

Il est répondu, qu'engager une réflexion à 15 est déjà compliquée et nécessite énormément de temps. Il paraît difficile d'associer la population sur un tel projet. De plus, cette réflexion demande la connaissance et la maîtrise du budget communal.

Concernant les coupes affouagères, certains n'ayant pas fini leur coupe de l'an dernier, on nous demande s'il y a une date définie pour les reprendre. Il est répondu que lorsque la sève a cessé de monter il est tout à fait possible de commencer le travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22H06